

L'université Toulouse - Jean Jaurès souhaite apporter des éléments de clarification concernant les frais de formation au sein de l'offre de formation l'établissement , dont le master MISS.

Formation initiale et formation continue

Le Master MISS est une formation proposée en formation initiale qui est, comme toutes les formations de l'UT2J, accessible en formation continue pour les publics en reprise d'études.

Pour rappel, la formation initiale correspond à un parcours universitaire classique avec un statut étudiant, tandis que la formation continue s'adresse à un autre public qui reprend ou poursuit des études dans un contexte professionnel. Les apprenants relèvent alors du statut de stagiaire de la formation continue, et peuvent, selon leur situation, être inscrits auprès de France Travail.

Ce qu'il faut savoir sur le statut de stagiaire de la formation continue

Le statut de stagiaire de la formation continue concerne des adultes engagés dans une démarche de reconversion, de montée en compétences ou de reprise d'études qu'ils soient salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi. Pour ces derniers, ils doivent valider auprès de France Travail leur projet de formation au préalable pour étudier les pistes de financement et bénéficier d'un accompagnement adapté.

Il comporte des caractéristiques spécifiques comme :

- une inscription et un accompagnement administratifs spécifiques : le stagiaire s'inscrit généralement sous ce statut distinct, ce qui implique des règles différentes des étudiants en formation initiale.
- des modalités financières propres basés sur le coût réel de la formation
- des possibilités de financements dédiés : le stagiaire peut bénéficier de dispositifs spécifiques (CPF, financement par France Travail, OPCO, Transition pro, etc.).
- un objectif professionnel clair : la formation continue vise à répondre à un besoin professionnel précis, souvent validé par un projet individuel ou une démarche de reprise d'études.
- de la flexibilité : les parcours peuvent être aménagés pour s'adapter aux contraintes des stagiaires.

Le statut de stagiaire de la formation continue correspond donc à un régime d'inscription et de suivi adapté à des apprenants adultes qui poursuivent une formation en dehors du cadre initial classique, avec des modalités administratives, financières et pédagogiques spécifiques.

Une procédure d'inscription nationale et identique à tous

Lors du dépôt de candidature via la plateforme « mon master », le statut étudiant ou stagiaire de la formation continue est demandé, mais reste non accessible aux membres de la commission de recrutement. Ce n'est qu'après l'admission dans la formation que ce statut est connu auprès des services compétents.

Formation continue : une tarification spécifique

Le statut de stagiaire en formation continue implique un tarif spécifique voté chaque année en Conseil d'administration, calculé selon un taux horaire appliqué aux nombres d'heures de formation proposées dans la maquette de celle-ci.

Dans le cas évoqué, le tarif de 10 500 € correspond à l'ensemble du cursus sur deux ans, soit environ 700 heures de formation. Ce tarif est public et transparent.

Exonérations et financements : accompagner les stagiaires pour leur autofinancement

Des dispositifs d'accompagnement existent pour les personnes en auto-financement :

- exonérations partielles jusqu'à 80 % en fonction de la situation sociale,
- paiement échelonné,
- possibilité de financement via France Travail, le CPF, etc...

Des critères sont appliqués via le SFCA (Service Formation Continue et Alternance) sur la base d'une politique tarifaire votée et assumée par l'établissement. Les tarifs de la formation continue de l'Université Toulouse - Jean Jaurès se situent dans la fourchette basse de ceux appliqués par l'ensemble des universités françaises.

À ce jour, quatre stagiaires en formation continue se sont manifestés auprès des services concernés. Chacun a bénéficié d'une exonération significative dans le respect des règles et de la politique tarifaire votée en CA.

Des réunions d'information mensuelles pour les publics en reprise d'études à UT2J

Le service formation continue de l'Université organise des réunions mensuelles d'information à destination des personnes souhaitant reprendre des études.

Ces temps d'échange permettent de comprendre les démarches à effectuer, d'identifier les formations adaptées, d'évaluer les possibilités de financement, de clarifier les statuts et les modalités d'inscription.

Ces points sont ouverts à tous et toutes et constituent une étape essentielle pour construire un projet de reprise d'études cohérent et réalisable.

L'Université Toulouse - Jean Jaurès réaffirme son engagement à accompagner tous les publics dans leur projet de formation, notamment ceux en reprise d'études.

Grâce à une information claire, des dispositifs accessibles et des réunions mensuelles dédiées, l'établissement et son Service Formation Continue facilitent la compréhension des parcours, des statuts et des modalités d'inscription.